



Comité Central d'Entreprise des 3 et 4 Juin 2009

Dénonciation de l'Accord Entreprise :

Déclaration des élus FO concernant le projet de non renouvellement de l'Accord d'Entreprise

Pour FO, rien ne justifie la dénonciation par la Direction de l'Accord Entreprise dans sa totalité.

Même si, suite à la décision en 2005 du Tribunal de Versailles, la Direction n'avait pas caché son intention – en représailles peut-être à cette décision – FO s'est toujours opposé à une quelconque dénonciation.

C'est la raison pour laquelle notre organisation syndicale avait signé un avenant transformant l'Accord Entreprise de durée déterminée de 5 ans en Accord d'Entreprise d'une durée indéterminée, espérant par le fait repousser le plus loin possible le risque d'une remise en cause totale et radicale.

Nous sommes conscients que les lois qui ont entraîné de profondes modifications sur le calcul de départ en retraite impactent sérieusement nos accords.

FO a combattu ces lois avec toutes ses forces et ses convictions.

L'Histoire retiendra quels ont été ceux qui étaient dans le camp des salariés et luttèrent pour à leur côté et ceux qui portaient les coups.

Ces luttes ont été vaines, mais elles ont eu le mérite d'une part de limiter les dégâts, d'autre part de mobiliser plusieurs millions de salariés conscients des conséquences de ces lois et en particulier de celles dites Loi Fillon impactant les retraites, les préretraites, les mutuelles, etc.

Sauf au prétexte de faire quelques économies supplémentaires et/ou d'avoir sur le sujet une position politique et dogmatique, rien ne justifie une telle décision de la part de la Direction.

Les résultats économiques et financiers du groupe et plus particulièrement les résultats à venir montrent à quel point une telle décision serait injustifiée.

Ainsi, elle serait vécue par notre organisation syndicale et par l'ensemble des salariés comme une véritable provocation.

A l'heure où les milliards virevoltent et où les uns et les autres se pressent autour du « Monopoly », de ventes en cessions d'actifs, de restructurations en redéploiement du groupe (par exemple le projet de fusion AREVA NP et NC), notre organisation syndicale juge inopportune, inappropriée et encore une fois injustifiée, une telle décision.

FO demande à la Direction Générale de retirer son intention de dénoncer l'Accord Entreprise et de maintenir en l'état celui signé en juin 2000 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Sans réponse favorable, les élus FO ont refusé de participer à cette consultation et de permettre à la Direction de poursuivre la remise en cause de tous les acquis sociaux.

La CFTC s'est également prononcée pour le retrait de ce projet et n'a pas pris part au vote.

Les autres organisations syndicales, pour des raisons diverses et variées, ont voté défavorablement.

Sommaire :

- ⇒ Non renouvellement de l'Accord Entreprise
- ⇒ Points sur les Etablissements
- ⇒ Bilan social AREVA NC
- ⇒ Rapport emploi 2008
- ⇒ Rapport Egalité Professionnelle 2008
- ⇒ Récapitulatif des avis des élus



MARCOULE : Un avenir incertain !

Selon la Direction, le retard pris sur les chantiers est dû à des problèmes techniques et aux difficultés d'obtention des autorisations de sûreté.

Pour FO, la question essentielle est de connaître la pérennité de financement du site et de la gestion des fonds dédiés.

De plus, le CEA a déjà fait savoir que des appels d'offre seront réalisés après 2010 pour certaines activités actuellement effectuées par les salariés AREVA NC.

Pour FO, le risque est donc réel en terme d'activité et d'emplois sur le site de Marcoule.

PIERRELATTE : Quid des investissements?

Le problème majeur pour ce site est de savoir comment vont s'articuler tous les projets du Tricastin (fermetures d'ateliers, sous-traitance de la sécurité sur certains chantiers, réorganisation de la fonction Achat, etc).

De plus, suite à la recombinaison d'AREVA (sortie de SIEMENS), certains investissements, dont GB2, ne sont plus « couverts ».

Pour FO, l'organisation du travail, le grèvement des effectifs pour l'ensemble des usines, la sécurité et la sûreté doivent être la priorité pour appréhender au mieux le transfert des activités de GB1 vers GB2 et de pérenniser ce site.

CADARACHE: Mise en place du PSE !

Le décret autorisant la mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de Cadarache a été signé le 6 Mars 2009.

Pour FO, les conditions de reclassement des salariés restent à définir notamment par rapport à la convention existante entre le CEA et AREVA (au 1^{er} Janvier 2013, il restera 79 salariés concernés).

MIRAMAS : C'est fini !

La dernière campagne de production se termine mi-2009 et sera suivie par la phase de démantèlement jusqu'en 2012.

Dans le cadre du PSE, 15 solutions de reclassement restent à trouver en 2009.

Pour FO, même si la Direction s'engage à réussir le reclassement de tous les salariés, nous regretterons toujours que la Direction n'ait jamais pris l'initiative de chercher des solutions industrielles permettant de maintenir une activité sur cet Etablissement.

SIEGE: Réorganisation NP et NC !

Actuellement constitué de 3 Etablissements, le Siège va être partagé avec un 4^{ème} immeuble situé à La Défense pour regrouper certaines fonctions AREVA NP et NC.

Par contre, nous ne connaissons pas les conséquences en termes d'organisation et d'emplois pour AREVA NC.

BESSINES : L'effet Mines !

Cet Etablissement bénéficie actuellement des recrutements nécessaires dans le cadre du déploiement d'AREVA dans l'activité minière.

LA HAGUE : signature de l'accord avec EDF, enfin !

Après plusieurs « péripéties » entre EDF et AREVA (audits contradictoires, blocus de livraison de Plutonium à MELOX, etc), il aura fallu l'arbitrage de l'Etat et un courrier ministériel (Borloo et Lagarde) aux deux « partenaires » industriels pour qu'un accord intervienne sur l'aval du cycle.

Ce protocole, signé le 19 décembre 2008, prévoit l'utilisation des usines de LA HAGUE et MARCOULE jusqu'à fin 2040 et devra se traduire en 2009 par deux accords, l'un sur les opérations de reprise et conditionnement des déchets et la mise à l'arrêt définitive de l'usine de La Hague, l'autre sur les opérations de traitement.

EDF devra verser une soulte de 2,3 Mds€ pour le démantèlement de l'usine UP2 400 et la reprise des anciens déchets mais les modalités de paiement, l'échéancier et les intérêts restent à négocier.

Les tonnages EDF pour LA HAGUE sont de 850 T/an pour 2008 et 2009, puis de 1050 T/an de 2010 à 2012.

Par contre, l'écart entre le volume réceptionné et le volume recyclé conduit à la construction d'une nouvelle piscine d'ici 2015, sous réserve des autorisations légales et d'un accord avec EDF pour cet investissement.

Pour la période 2008 - 2012, un prix global a été négocié comprenant le traitement (60%), le MOX (20%) et la logistique (20%).

A partir de 2012, une clause de revoyure, basée sur un audit des prix des années précédentes, est prévue.

Avis des élus FO au CCE sur le Bilan Social 2008

Les élus FO ne peuvent que constater la poursuite de la baisse des effectifs notamment opérationnels ainsi que le faible niveau d'embauche de jeunes (l'âge moyen sur les Etablissements est d'ailleurs en progression constante).

De plus, pour les années à venir, un grand nombre de départs en préretraite et retraite sont prévus sur l'ensemble des Etablissements.

Pour FO, il est impératif dès aujourd'hui de permettre à ces futurs préretraités et retraités de transmettre leurs compétences.

Pour cela, il faut anticiper l'embauche des jeunes en CDI et avoir le recouvrement nécessaire permettant ce transfert de savoir-faire, notamment par exemple, dans les services PR et la Maintenance nécessitant des formations longues.

En effet, dans de nombreux cas, les efforts de l'entreprise en matière de formation des jeunes (contrats en alternance, professionnalisation, etc) ne se concrétisent malheureusement pas par des embauches en CDI AREVA NC.

Au contraire, il leur ait demandé de postuler soit dans les entreprises sous-traitantes, soit de contacter le pôle emploi.

Il en est de même pour les CDD formés par compagnonnage sur plusieurs années dans les installations.

Sur les rémunérations, FO constate une fois encore l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes notamment dans la catégorie des ingénieurs et cadres.

Concernant le dialogue social, la signature d'accords, type Accord Avenir LA HAGUE, devraient permettre, selon la Direction, d'améliorer celui-ci.

Cependant, les élus FO mettent en garde la Direction quand à leur application.

Pour FO, la seule signature d'un accord à l'initiative de l'employeur ne suffit pas, la Direction devant répondre aussi favorablement aux revendications légitimes des salariés (emploi, salaire, condition de travail, etc).

Les élus FO donnent un avis défavorable sur ce bilan social 2008.

Avis FO sur le rapport d'évolution de l'emploi 2008

L'effectif 2008 d'AREVA NC progresse légèrement, cela est dû principalement au recrutement dans la BU Mines.

Cependant, même si nous notons l'augmentation de la catégorie Ingénieurs et Cadres (I/C), les élus FO déplorent, cette année encore la baisse continue de l'effectif mensuel.

Les élus FO au CCE rappellent à la Direction que les salariés mensuels, comme les cadres, ont besoin d'une période de recouvrement pour permettre le transfert et l'acquisition de compétences.

Ils nous semblent qu'au vu des plans de charge et des départs en retraite à l'horizon 2010, notamment sur le site de La Hague, les embauches ne sont pas suffisamment anticipées.

Nous constatons que l'embauche des femmes progresse en 2008 et qu'un effort a été fait sur l'insertion des jeunes par la formation.

Nous alertons la Direction pour qu'un effort supplémentaire et nécessaire soit fait pour garder ces jeunes, qui sont trop peu à être embauchés à la fin de leur contrat.

Les élus FO au CCE demandent également à la Direction de rester vigilante sur l'équilibre du nombre de contrats (pro et alternance) afin de pouvoir continuer à accueillir, en nombre suffisant, des stagiaires universitaires (en baisse en 2008).

Les élus FO font le constat que l'augmentation de l'embauche des I/C au détriment des mensuels laisse de plus en plus présager l'externalisation de certains métiers comme le confirme la présentation des perspectives 2008-2011 AREVA NC SA où l'on aurait pu s'attendre à voir une augmentation dans le recrutement des métiers de l'assainissement ce qui n'est pas le cas (-21).

Les élus FO au CCE émettent un avis défavorable sur le rapport emploi 2008

Avis des élus FO sur le rapport Egalité Professionnelle Homme / Femme 2008

L'examen de ce rapport annuel montre une très nette augmentation du recours aux contrats à durée déterminée en forte augmentation pour les salariées.

Les mesures de rattrapage qui, à l'origine, devaient rattraper des inégalités révélées au cours d'une carrière, ont été détournées afin de remettre à niveau des salariées embauchées à un niveau salarial trop bas ou ayant eu une mobilité dans le groupe.

Pour FO, ce constat étant fait, la Direction doit mettre en place une politique cohérente sur ce sujet.

L'accès aux catégories supérieure et à des postes à responsabilités restent difficiles, voir bloquées, pour la population féminine.

Conformément aux recommandations de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations), les élus FO demandent que les droits de salariés passés en matière de droits rémunérés (congs, etc) soient identiques aux salariés mariés.

Malheureusement, contrairement à d'autres grandes entreprises, AREVA ne donne pas suite à cette réclamation.

Par contre, une sensibilisation est faite pour faire connaître certains métiers traditionnellement peu « féminisés ».

Les élus FO prennent acte sur le rapport Egalité Professionnelle Homme / Femme 2008

Avis des élus	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	SPAEN
Dénonciation Accord Entreprise	Lire en page 1	Contre	Contre	Ne prend pas part au vote	Contre	Contre
Bilan social	Contre	Contre	Contre	Contre	Prend acte	Contre
Rapport Emploi	Contre	Contre	Contre	Contre	Prend acte	Contre
Rapport Egalité	Prend acte	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable

**Prochaine réunion ordinaire du Comité Central d'Entreprise :
Les 10 et 11 Décembre 2009**

**Pour toutes remarques, compléments d'info, questions, etc :
Contactez vos élus FO
Bâtiment Social – Local FO - 26861**